

GÉRER SES VÉGÉTAUX À DOMICILE C'EST POSSIBLE !

Tontes de pelouse, branchages, déchets de désherbage, feuilles, fanes, autant de déchets de jardinage qui peuvent être utilisés au jardin pour fertiliser le sol, limiter l'entretien et l'arrosage mais aussi des aller-retours à la déchetterie !

Grâce aux techniques de gestion des végétaux à domicile :

- Je jardine au naturel et sans effort !
- Je fais des économies d'eau.
- J'évite l'utilisation des produits nocifs.
- Je nourris le sol et le protège contre les aléas climatiques.

Découvrez les différentes techniques de valorisation des végétaux au jardin présentées par Denis Pépin, agronome et conférencier spécialisé dans la pratique du jardinage biologique dans sa vidéo sur Youtube « *Déchets de jardin, n'en jetez plus ! Broyage et paillage au jardin* ».



LES PETITS VÉGÉTAUX



Démonstration en vidéo sur le site de Grand Lac rubrique *au quotidien/protection de l'environnement/valorisation des déchets/valoriser des déchets/les déchets végétaux*



Broyage à la tondeuse et paillage :

La plupart des végétaux du jardin de petite taille (herbes indésirables, tiges sèches, fleurs fanées, feuilles mortes) peuvent être broyés à la tondeuse sans abîmer la lame, y compris le **branchage d'un diamètre inférieur à 1 cm**.

Ensuite, le broyat obtenu sera paillé. **Le paillage** consiste à recouvrir en couche épaisse le sol avec des végétaux ou du broyat de bois sous une haie, sur un massif de fleurs, au pied des arbres fruitiers ou des arbustes. Cela permet de réduire la pousse des mauvaises herbes, protéger de la sécheresse et maintenir l'humidité, favoriser la souplesse et enrichir le sol, ou encore le protéger du gel en hiver !

Attention : Veiller à pailler toute la couronne de l'arbre, pas uniquement le tronc.

Avec la tonte : faire du mulching ou pailler !

Cela consiste à **laisser la tonte d'herbe sur place**. La couche d'herbe laissée doit être fine. Beaucoup de tondeuses récentes sont équipées d'un kit « mulching » mais on peut aussi utiliser sa tondeuse classique en relevant la hauteur de coupe à 6 cm environ et en retirant le bac collecteur. Il est nécessaire de tondre fréquemment et sur une herbe sèche. Le gazon sera également plus résilient aux aléas de la météo et moins envahi par les « indésirables ».

Si vous ne souhaitez pas laisser la pelouse sur place, vous pouvez également la ramasser et l'utiliser pour pailler. Il est indispensable de la laisser sécher au soleil au préalable durant quelques jours et ne pas la tasser lorsque vous la pailler.

Astuce : Les déchets végétaux de petite taille, broyés à la tondeuse au préalable, peuvent être mis au compost.





LES GROS VÉGÉTAUX



ATTENTION !

Brûler ses déchets végétaux est interdit et nuit gravement à la qualité de l'air et à la santé humaine. En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée (article 131-13 du code pénal).

Les tailles d'arbres et de haies génèrent du branchage de diamètre important qu'il n'est pas possible de valoriser en l'état au jardin. L'utilisation d'un broyeur est alors nécessaire pour broyer ces branches et obtenir du broyat à utiliser pour pailler arbustes et massifs de fleurs.

Grand Lac vous accompagne :

- **Mise à disposition d'un broyeur** dans certaines communes, soumise à conditions.
- **Aide à la location d'un broyeur** :
 - location la demi-journée : aide de 38€
 - location la journée ou le week-end : aide de 60€

Plus de renseignements sur les broyeurs auprès du service valorisation des déchets de Grand Lac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au 04 79 61 74 75 ou tri@grand-lac.fr

ET LE COMPOSTAGE ?

Les déchets de cuisines (certains restes de repas, épluchures, coquilles d'œuf, fruits abîmés, marc de café, ...) et déchets de jardins (branchages, feuilles, fleurs fanées, fanes de légumes, ...) deviennent du compost au bout de plusieurs mois, en se décomposant naturellement au fond de votre jardin. C'est un moyen simple, économique et écologique pour fertiliser vos plantations ! Grand Lac met GRATUITEMENT à disposition des bacs à compost, **sur réservation**.

Vous compostez déjà mais vous avez besoin d'un conseil ? Votre composteur ne vous donne pas satisfaction ? Le service valorisation des déchets de Grand Lac peut intervenir chez vous pour vous aider dans vos pratiques sur simple RDV et gratuitement.



Plus de renseignements auprès du service valorisation des déchets de Grand Lac
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au 04 79 61 74 75
ou par mail à l'adresse suivante : tri@grand-lac.fr

Retrouvez plus d'infos sur : www.grand-lac.fr